

MILANNGES BELLETTIEUX

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi 22 Decembre 1848. No. 29.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ITALIE.—DIOÈSE DE FLORENCE.—Mgr l'archevêque de Florence a adressé le 8 octobre une admirable circulaire à son clergé. Le vénérable prélat déplore les maux de la patrie italienne et met ses ouailles en garde contre les funestes suggestions des hérétiques doctrines. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire intégralement cette belle lettre pastorale; en voici du moins quelques passages :

« Une troupe de satellites de l'erreur, dit le pieux Pontife, s'efforcent de la voix et de la plume d'exciter au centre même de la catholicité un prosélytisme hétérodoxe. Pour réussir dans ses sataniques desseins, elle allègue le zèle le plus ardent pour l'indépendance italienne; de manière à imprimer dans l'esprit de tous ceux qui écoutent ses paroles ou parcourent les pages des détestables écrits qu'elle répand à profusion, cette impie et absurde proposition que l'unité catholique ne peut être l'élément de l'unité nationale, et que la papauté a été de tous temps l'adversaire de la liberté des peuples et l'instrument fatal de leur asservissement. Sans doute, ces pervers agissements de la vraie et immuable religion ne retireraient de leurs efforts que la honte qu'ils méritent, avec le sentiment de leur impuissance. Mais, je dois le dire dans l'amerume de mon âme, bien qu'il ne faille pas ajouter foi aux forfanteries hyperboliques publiées par certains journaux étrangers; bien que, grâce à la divine providence, le nombre soit incalculable des gens de bien qui ont fermé l'oreille aux insinuations de ces vilains serpents et à la voix de ces perfides enchantements, toutefois nous avons à pleurer sur quelques victimes de leurs séductions. »

Mgr l'archevêque de Florence prend texte de ces lamentables défactions pour recommander une vigilance plus infatigable aux ministres du Seigneur :

« Duvolez aux peuples les odieux travestissements sous lesquels se cachent ces esclaves des passions qui proclament la liberté, ces hypocrites prophètes de l'égalité publique et de la perfection sociale. Ils n'ont pour but que d'obscurcir dans le ciel de notre patrie l'éclat immaculé de la foi, d'entraîner dans les bras de l'erreur les nobles fils de l'Italie, de cette Italie qui a mérité d'être appelée la nation religieuse par excellence, qui abrite en son sein le siège suprême, qui communique aux autres nations le flambeau des célestes doctrines, et qui la jusqu'ici gardé allumé pour le bien du monde. Faites-leur connaître dans ces covateurs, les plus implacables ennemis de notre patrie commune, à laquelle, par la ruine de la croyance catholique, ils s'efforcent de ravir le principe générateur de toutes les vertus, de toute prospérité publique et privée, le plus noble et le plus solide fondement de son indépendance nationale, si justement désirée, et de sa véritable gloire. »

Le prélat termine en recommandant à son clergé d'invoquer avec une spéciale fervore la très-sainte Mère de Dieu, « exterminatrice des hérésies dans l'univers entier. »

DIOÈSE DE SPOLÈTE.—L'intolérance et la violence des faux libéraux sont partout les mêmes. On ne recule pas devant les excès les plus scandaleux pour opprimer la liberté de l'Église et la liberté de ses ministres. Voici les faits que rapporte le *Costituzionale Romano*. L'évêque de Spolète, ayant refusé, pour de bonnes raisons, de sanctionner la nomination d'un prêtre de Trévis, François Francesconi, à la chaire de philosophie rationnelle du collège de Spolète, une bande d'émeutiers, précédée d'une députation du cercle populaire, à la tête de laquelle se trouvait l'ex-ministre de la guerre Campello, s'est rendue au palais épiscopal pour arracher de force au prélat la nomination du dit Francesconi; n'ayant pu l'obtenir même par ce moyen, ils prirent le parti de briser à coups de pierres les vitres du palais. La *Speranza* de Rome journal de l'opinion soit-disant libérale et progressiste, trouve ce fait solennel, significatif, instructif, et jure qu'il aura l'approbation de tout galant homme.

DON GRATUIT DE 4 MILLIONS D'ÉCUS ROMAINS AU TRÉSOR PONTIFICAL PAR LE CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER.—Le Clergé séculier et régulier s'est montré jaloux de répondre à l'appel que N. S. P. le Pape Pie IX avait adressé à sa généralité. Le 27 octobre, S. Em. le Cardinal Orsini, préfet de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers a présenté à S. S. une adresse où nous lisons :

« Les Evêques et les Supérieurs des ordres religieux existant dans l'Etat pontifical, désirant concourir à relever le crédit financier de l'Etat, et épargner à V. S. la douleur qu'elle éprouverait à voir mis en vente les biens ecclésiastiques hypothéqués à la garantie des deux millions de bons au Trésor, offrent gratuitement à V. S. pour l'Etat et au nom de l'un et l'autre clergé et des administrateurs des établissements pieux, de payer la somme de 4 millions en quinze annuités, à partir de décembre 1849; à la seule condition d'obtenir le dégrèvement immédiat de l'hypothèque qui les frappe, et de ne pas rester responsables de l'amortissement des bons du Trésor. »

« Le clergé a à cœur, dans les impérieuses circonstances qui pèsent sur la société, de s'associer aux peines que souffre V. S., et il se conçoit volontiers à les alléger; étant certain d'ailleurs que S. V. voudra défendre et protéger les propriétés de l'Église, lesquelles, soient qu'elles proviennent de l'apostrophe des fidèles ou de l'apport de ceux qui ont embrassé l'état religieux, soit qu'elles aient été acquises par l'économie et de soins intelligents, servent au culte divin à l'entretien des ministres sacrés, au maintien de la liberté de l'indépendance du clergé, sans parler du soulagement que reçoivent les pauvres du produit de ces mêmes biens. »

Le Saint-Père, vivement touché de cette détermination a appelé près de lui la Congrégation des Evêques et Réguliers; et lui a communiqué les résolutions exprimées dans un acte signé de sa propre main, dont nous rapportons les principaux passages :

« Non que selon les règles immuables de la justice, sanctionnées par les rois de tous les temps et de tous les lieux, et récemment confirmées par l'art. 8 du statut fondamentale les instituts pieux et les corporations ecclésiastiques ou reli-

gieuses ne doivent concourir aux charges publiques que dans la même mesure que les autres propriétaires; néanmoins le clergé séculier et régulier, en donnant une preuve éclatante et au-dessus de toute croyance de sa patriotique charité il s'est montré jaloux de subvenir, par un subside extraordinaire aux besoins de l'Etat. C'est pourquoi comme vous le rappelez ici, il a été déclaré, à la grande satisfaction de Notre-Seigneur qu'il voulait faire au Trésor public une offrande gratuite de 4 millions d'écus. (Le Saint-Père répète ici les termes et les conditions de ce don gratuit.)

« Vous avez réclamé, au nom de ce clergé, Notre placet pour rendre valide, efficace et obligatoire cette offrande, selon que disposent les lois de l'Église; et nous, à l'exemple de plusieurs Pontifes nos prédécesseurs, et notamment de Pie VI qui, dans une semblable circonstance, n'a pas hésité à permettre, par son Bref du 31 juillet 1797, que l'un et l'autre clergé s'imposât de généraux subsides envers l'Etat. Nous avons considéré, comme lui, que dans le grave péril de la chose publique, il est conforme à l'équité et à la justice que l'Église prête à la société civile un secours extraordinaire. Aussi, en vertu de Notre présent acte, de Notre propre mouvement, science et pleine puissance apostolique, Nous vous donnons et concédons tous les pouvoirs nécessaires et opportuns, afin que vous puissiez en Notre nom accepter et approuver ce don gratuit de 4 millions. (Suivent la reproduction des termes de paiements et conditions; puis les autorisations nécessaires pour la répartition et l'exécution, et enfin les formules de chancellerie.)

« Donné en Notre palais apostolique du Quirinal, le 29 octobre 1848, de Notre Pontificat l'an inc. PIUS P. P. IX. »

VURZBOURG, 1er novembre.—On nous écrit de cette ville : « Ce matin, à six heures et demie, nous avons eu le bonheur de voir arriver dans nos murs Son Eminence le cardinal-archevêque de Salzbourg. Malgré les fatigues d'une nuit entièrement passée en voiture, l'éminentissime prélat n'eut pas plus tôt appris que les évêques réunis dans la ville et le chapitre désiraient vivement qu'il pût célébrer pontificalement l'office du matin de cette grande solennité, qu'il se déclara prêt à obtempérer à ce vœu. A huit heures, le chapitre vint chercher processionnellement le cardinal auquel tous les évêques présents faisaient cortège. A neuf heures commença la grande messe où l'on eut le magnifique spectacle de la présence de quatre archevêques et seize évêques rangés autour de l'autel et assistant l'éminentissime célébrant. »

« La veille était arrivé l'évêque de Passau, le seul des prélats bavarois qui ne se fût pas encore rendu à l'assemblée épiscopale de Vurzburg. L'évêque d'Olmutz ayant, comme l'on sait, envoyé des représentants, et le cardinal-archevêque de Salzbourg étant chargé des pleins pouvoirs de tous les suffragants de sa métropole, tout le corps épiscopal d'Allemagne se trouvait ainsi représenté; et l'assemblée a pris aussitôt le caractère et la dénomination de Concile national. Les membres de ce Concile représentent aujourd'hui quinze millions de catholiques tout prêts à se dévouer pour sa défense. Depuis le Concile œcuménique de Trente, l'Europe n'a rien vu qui soit comparable à la grandeur du spectacle que lui offre aujourd'hui le Concile national de Germanie. Il a fallu une révolution et tout ce qui s'en est suivi pour briser enfin et irrévocablement les liens dont les souverainetés temporelles s'appuyaient (sans en excepter celles qui se disaient catholiques) sur les principes de Luther, avaient enlacé la sainte Église. »

« Il est impossible de décrire l'immense effet qu'a produit dans toute l'Allemagne ce Concile de Vurzburg. Les citoyens de cette ville avaient d'abord eu l'intention de saluer la vénérable assemblée par une de ces processions aux flambeaux si fréquentes en Allemagne, mais on a jugé qu'une manifestation de cette nature, étant trop banale, répondrait mal aux intentions de la ville. On s'est donc décidé à faire célébrer dans la capitale un office divin solennel, auquel l'assemblée des évêques a promis de participer pour rendre grâce à Dieu de si grands événements; la fête se terminera par un banquet de cent convertis offert aux pauvres. Il a paru parfaitement juste, tandis que les banquets politiques que l'Angleterre et la France ont mis en vogue commencent à pénétrer en Allemagne, que la charité catholique offre des agapes plus belles et plus touchantes au Sauveur dans la personne des pauvres. »

VURZBOURG.—Le 5 du courant, le Concile national d'Allemagne a fait une procession solennelle à laquelle tous les Pères du Concile ont assisté. Cette pieuse cérémonie a été suivie d'une grande-messe au dôme, célébrée par son Eminence le Cardinal-archevêque de Salzbourg. Dans deux séances préparatoires, le Concile a déterminé toutes les questions dont il a l'intention de s'occuper; elles ont été préalablement confiées à l'examen des consultants pour en faire le rapport à l'Assemblée. Le Concile tient chaque jour, les dimanches exceptés, deux séances qui l'occupent ordinairement pendant sept heures.

Les journaux protestants et radicaux d'Allemagne poussent la folie jusqu'à espérer de ce Concile des décrets abrogeant le culte ecclésiastique, et houvraient de fond en comble toute la hiérarchie catholique de l'Allemagne. Ces folliculaires ignorent ou feignent d'ignorer quel est l'esprit qui anime l'épiscopat catholique toujours intimement uni aux doctrines de l'Église romaine. Les catholiques, au contraire, attendent de la réunion de leurs évêques les mesures les plus salutaires à l'Église, et sur tout la consolidation du lieu spirituel, qui unit le catholicisme d'Allemagne avec le suprême Pasteur de l'Église.

ALLEMAGNE.—Par les dernières nouvelles qui nous arrivent de Vurzburg, nous apprenons que le Concile vient de transférer ses séances de la salle du séminaire à celle du couvent des Capucins. Cette mesure a été prise à la demande de l'évêque de Vurzburg, afin de ne pas prolonger davantage les vacances des séminaristes, et l'on en conviendrait que la session du Concile aura une durée plus longue qu'on ne l'avait originairement supposé. Les sujets des délibérations se multiplient à mesure que l'on entre dans tous les détails des objets qui se rattachent à l'indépendance de l'É-

glise, et c'est avec beaucoup de raison que cette vénérable assemblée n'en veut pas laisser un seul sans l'avoir éclairé sur toutes ses faces.

—L'Université donne sur les conférences tenues à Salzbourg et qui ont préparé le Concile national de Vurzburg, les détails suivants, extraits, dit-il, d'une lettre écrite par un des évêques qui y assistaient :

« Au mois de septembre, le Cardinal-Archevêque de Salzbourg convoqua les Evêques ses suffragants, pour délibérer sur la position que doit prendre l'Église catholique vis-à-vis de l'Etat. D'autres Evêques de l'Autriche ont pris part à cette assemblée, mais par des envoyés ou par des adresses. Notre Evêque m'a prié de l'accompagner, ce que j'ai accepté avec empressement, à cause du vil intérêt que m'inspirait l'objet des délibérations. »

« Réunis à Salzbourg, les Evêques ont projeté une Adresse à la Diète de Vienne pour réclamer les droits et la liberté de l'Église envers l'Etat, ainsi que la rupture des chaînes qui pèsent sur les choses religieuses depuis Joseph II; l'Adresse demande : 1° La liberté d'organisation dans l'Église; liberté de communication des Evêques avec Rome, des Evêques entre eux, et avec le clergé inférieur et le peuple; liberté de l'éducation ecclésiastique; abolition du placet; 2° liberté d'influence pour l'Église, c'est-à-dire sur les établissements d'éducation, liberté dans la cure des âmes et la collation des charges, etc.; 3° liberté pour l'administration des biens ecclésiastiques sans aucune surveillance de l'Etat. »

« Cette Adresse très-énergique a été adoptée par tout l'épiscopat germano-autrichien, à l'exception de l'archevêque de Vienne et de l'évêque de Saint-Polten. La conférence a décidé, en outre, qu'une lettre pastorale serait adressée au peuple catholique de la province ecclésiastique de Salzbourg, c'est-à-dire du Tyrol, de la Styrie, de la Carinthie, de la Carniole et du diocèse de Linz. La lettre pastorale a été signée de tous les Evêques présents à la conférence. »

« Il a été aussi question d'une réunion générale des Evêques de l'Allemagne. Le Prince-Evêque de Breslau avait déjà donné sa parole à cet égard, ainsi que les Evêques de Bavière. »

HONGRIE.—Jaloux de suivre l'exemple donné par l'épiscopat allemand, les évêques de Hongrie viennent également de prendre la résolution de se réunir en un concile national. Comme le siège primateur d'Erlau se trouve encore vacant en ce moment, les évêques hongrois ont adressé au Pape la prière d'approuver la convocation de ce concile et d'en nommer le président. Il a été répondu à ces prières par un bref pontifical qui approuvait complètement cette réunion et tout le corps épiscopal de Hongrie de son respectueux dévouement au Saint-Siège, prié de se réunir au prochain concile, en qualité de délégué apostolique, l'archevêque-primate d'Erlau déjà nommé, mais qui n'est pas encore préconisé.

MAYENCE.—L'illustre conseiller Badois Buss, qui vient de présider l'union catholique de Mayence, a été immédiatement élu pour siéger à l'Assemblée nationale de Francfort en qualité de remplaçant, suite de vacance actuelle d'un représentant qui, sans doute pour lui faire place, doit lui abandonner son siège. Personne en Allemagne n'est plus capable, tant à cause de son éloquence que de l'indomptable énergie de son caractère, de se poser dans le parlement comme premier et principal champion de l'indépendance de l'Église.

PRUSSE.—Berlin est en proie à une sourde agitation. Le député Jacob, démocrate radical, qui avait brutalement apostrophé le roi dans une circonstance récente, en lui disant : « C'est le malheur des rois de ne pas vouloir entendre la vérité, » a été l'objet d'une manifestation nombreuse et bruyante, à laquelle il n'a pas craint de répondre, en glorifiant les révolutionnaires de Berlin et de Vienne :

« Portons de tout cœur un vif remerciement aux hommes qui ont couragement versé leur sang pour nous et pour la liberté, sur les barricades de Berlin; aux hommes qui les ont imités sur les remparts de la malheureuse ville de Vienne, notre sœur! »

Fribourg.—On lit dans l'*Observateur de Genève*. « De nombreuses arrestations ont été faites, les prisons regorgent. Les plus notables sont celles de M. Charles Goitra de la Riedora, prévenu d'un crime d'avoir écrit à deux ou trois curés pour les prier d'engager leurs paroissiens à réclamer, par la voie des pétitions, contre l'enlèvement de Mgr l'évêque; M. Romain Maillardoz, de Rue, dont la mesure a été frappée d'une contribution de 200,000 fr. par le décret du 20 mai, et dont la maison, à Rue, a été entièrement pillée; M. Louis Weck, de Bonnes-Fontaines, dont le frère est banni, est imposé pour 152,000 fr. Dupiquier, ancien député; capitaine Vuillet, idem; Menoud, idem; Genoud idem; Albert Weck, ancien colonel. »

—On lit dans l'*Observateur de Genève* : « Mgr l'évêque de Lausanne et Genève est toujours à Chillon. Aucun catholique ecclésiastique ou laïque n'a pu pénétrer jusqu'à lui. On sait indirectement qu'il est assez bien traité; il a une chambre convenable donnant sur le lac; on lui a remis, dit-on, les livres qu'il a demandés. Un prêtre protestant vaudois qui l'a visité est édifié de son calme et de sa sérénité. L'évêque peut se promener dans un petit jardin. »

« Nous savons que des ecclésiastiques haut placés ont fait et font encore les démarches les plus pressantes pour obtenir de voir Mgr notre Evêque. Le tiendra-t-on encore long-temps au secret? Nous l'ignorons; mais ce que tout le monde se dit et pense dans tous les partis, c'est que l'évêque catholique persécuté pour la justice est moins embarrassé dans sa prison que les hommes qui l'y retiennent; l'embarras pour eux croit chaque jour davantage. Quant à la Religion catholique, elle gagne plus dans cette noble lutte qu'on ne le pense. Patience, confiance et prière. »

—Les catholiques de Genève ont adressé à l'Assemblée fédérale la pétition suivante que nous reproduisons :

A M le président et à M. les membres de l'Assemblée fédérale helvétique.
« Messieurs,
« Nous avons appris avec une profonde douleur que Mgr

Marilley, notre Evêque, après avoir été arrêté à Fribourg dans la nuit du 24 au 25 octobre, a été livré aux autorités du gouvernement du canton de Vaud, et qu'il est prisonnier au château de Chillon.

« Nous n'avons pas l'intention d'user en ce moment de notre droit de citoyens suisses, en exprimant notre sentiment sur l'arrestation, sur la déportation et sur l'incarcération de Mgr Marilley, que nous regardons comme ayant eu lieu contrairement aux formes juridiques et légales, et aux articles 42, 43, 44, 45, 53, et 55, de la Constitution fédérale. »

« Mais nous venons réclamer la liberté de notre Evêque; au nom des traités qui nous lient à la Suisse (art. 3 du protocole de Vienne, § 7 et 8, art. 12 du Traité de Turin); au nom de bref d'incorporation du souverain Pontife Pie VII et au nom de notre Constitution cantonale qui garantit ces traités et sanctionne la liberté religieuse. Nous ne voulons pas même relever les prétextes dont nous croyons qu'on s'est servi pour accomplir un acte que nous estimons contraire à la liberté civile et religieuse; nous restons profondément pénétrés de vénération, d'obéissance et d'amour pour notre Evêque, et nous le regardons spécialement dans les circonstances actuelles comme un généreux défenseur de la liberté de notre Église; il a su allier avec démarques les plus conciliantes la fermeté que lui commandaient les devoirs sacrés de la Religion. »

« Nous avons la confiance, Messieurs que dans votre désir de cicatriser les plaies de la patrie commune, vous accueillerez la juste demande que nous avons l'honneur de vous adresser, de faire rendre la liberté à Monseigneur notre Evêque. »

« Daignez agréer, Messieurs, l'hommage de notre profond respect. »

—L'*Observateur* donne, sous la rubrique de Chillon, la nouvelle suivante :

« On nous assure, sans qu'on puisse encore l'affirmer, que ceux qui retiennent Mgr Marilley à Chillon n'auraient pas demandé mieux qu'une évasion fût facile. »

« On ajoute même que quelqu'un serait venu proposer une promenade à notre Evêque hors du château. Mgr Marilley aurait répondu catégoriquement et noblement : « Je ne sortirai de Chillon volontairement qu'après avoir été jugé. L'honneur de la Religion, l'honneur de l'épiscopat et le mien l'exigent. »

« L'embarras des délégués croîtra sans cesse. »

—On lit dans l'*Observateur de Genève* : « Nous recevons de toutes parts des témoignages de sympathie et d'admiration pour notre Evêque; des Evêques ont ordonné des prières pour le généreux et pieux prisonnier de Chillon et pour les besoins de la religion en Suisse. »

« Dans toutes les églises du canton de Genève, les fidèles assistent avec empressement aux prières publiques qui ont été prescrites. Chaque dimanche retentissent les chants sacrés et les ardentes prières, qui atténuent les misères de Dieu sur la Suisse, et obtiendront du ciel la délivrance de notre Evêque. Nous demandons humblement à nos frères dans la foi, dans toutes les contrées où ces lignes parviendront, d'offrir leurs prières aux nôtres, et à la presse catholique de l'Europe entière, si bienveillante pour nous de reproduire ces vœux que les liens de la charité feront apprécier de tous et partout. »

—Un journal catholique vient de paraître à Sâcture; *Kirchenzeitung für die katholische Schweiz*. Il nous paraît rédigé dans un excellent esprit, et nous croyons qu'il réalisera beaucoup de bien dans les cantons allemands. Nous le recommandons à tous nos amis qui savent l'allemand. C'est la presse catholique qui est appelée à promulguer les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.

UNE LETTRE.—M. le maréchal Bugeaud renonce à la candidature qui lui avait été offerte pour la présidence de la République. Il en donne les motifs dans une lettre que nous citons :

« Une appréciation plus mûre de l'esprit public, les faits survenus, ont modifié mes idées, sans altérer mon dévouement à la cause sacrée de la vraie liberté et de l'ordre social. Je déclare donc à mes amis et à mes partisans que je crois utile au bien du pays de renoncer à l'honneur insigne dont ils voulaient couronner ma longue carrière militaire et politique. En persistant, je pourrais contribuer à diviser les suffrages des modérés; je ne me le pardonnerais jamais. Je les supplie de concentrer leurs voix sur un homme à qui l'assentiment le plus général peut donner assez de force pour donner le présent et consolider l'avenir. »

La date, 6 novembre 1848.

« Signé : Maréchal BUGEAUD. »

UNE LANCE.—Le port de Charbourg vient d'être le théâtre d'une des ces grandes scènes maritimes qui ont le privilège d'attirer la foule et de l'impressionner par leur caractère de puissance et de majesté.

Le vaisseau le *Henri IV*, de cent bouches à feu, a été lancé de quatrième cale de l'avant-port.

L'opération dirigée par M. de Lavignais, sous-directeur des constructions navales, s'est faite avec le plus beau succès, par un temps magnifique, sous les yeux de plus de vingt mille personnes peut-être, qui couvraient toute la longueur des quais autour de l'avant-port et se pressaient au abord de la cale, sous les tentes et sur les misoirs. Beaucoup d'étrangers assistaient à cette imposante cérémonie, que la marine avait entourée de tout l'éclat possible; les uns étaient arrivés des campagnes et des villes voisines, les autres venaient de Caen, du Havre, de Paris, de l'Angleterre.

Pour l'observateur, le lancement d'un vaisseau est un spectacle prodigieux où l'homme, par la seule puissance de la statique, et sans l'aide de la dynamique, fait mouvoir à sa volonté une masse dont le colossal volume et l'énorme pesanteur semblent défier toutes les forces humaines. Pour le navigateur, paré des couleurs nationales, et que salue l'harmonie d'une musique guerrière, c'est le jour de son baptême, c'est la solennité de ses fiançailles avec la mer.

DIOÈSE D'ALGER.—Nous apprenons avec satisfaction que l'administration de la guerre s'est préoccupée dès l'origine des moyens à prendre pour assurer aux colons d'Algérie les